#### N°DCA-2024-014

- Membres théoriques :

20

- Membres en exercice :

20

- Membres présents :

13

- Pouvoir :

1

- Votants : 14



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

#### **DE LA SEINE-MARITIME**

\_\_\_\_\_

#### **EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

# CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME « REHABILITATION DU CIS DE GOURNAY-EN-BRAY »

Le 21 mars 2024, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 05 mars 2024, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

## I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

#### **Titulaires**

Mmes Pierrette CANU, Dominique TESSIER.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT.

#### **Suppléants**

Mmes Anne-Sophie CLABAUT, Patricia RENOU.

M. Jean-Michel MAUGER.

### II. Membres avec voix consultative:

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET, Monsieur Thierry LEMARIE.

# III. Membre de droit :

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

#### IV. Pouvoir:

Monsieur Nicolas ROULY à Monsieur Bastien CORITON.

## Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU - représentée, Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK.

MM. Gérard COLIN – représenté, Guillaume COUTEY – représenté, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN, le Lieutenant-Colonel Chris CHISLARD, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE - représenté, Monsieur Patrick D'ANGELO, payeur départemental par intérim.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis	Adapter le Patrimoine
		Optimiser la gestion financière
		du patrimoine

\* \*

#### Vu:

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M57,
- la délibération n° 2 017-CA-32 portant sur la Nouvelle Politique Immobilière (NPI),
- la délibération n°DCA-2023-065 portant sur l'approbation d'un règlement budgétaire et financier dans le cadre du passage à la nomenclature M57.

\* \*

L'opération de réhabilitation du Centre d'incendie et de secours (Cis) de Gournay-en-Bray a été reconnue comme prioritaire dans le cadre de la Nouvelle Politique Immobilière.

Le présent rapport a pour objet la création de l'Autorisation de Programme (AP) concernant cette opération de travaux.

L'estimation du montant de la tranche travaux de l'opération portée par le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) s'élève à 3 500 000 € TTC, soit le montant retenu pour cette AP.

A ce jour, les démarches conduites par le Président du Conseil d'administration du Sdis permettent d'envisager une participation de la ville de Gournay-en-Bray et l'obtention d'un accord de principe du Conseil départemental de la Seine-Maritime à hauteur respectivement de 15 % et 20 % du montant hors taxe de la tranche travaux.

Il vous est proposé d'approuver la création de l'AP et le phasage des crédits, tant en dépenses qu'en recettes, tels qu'indiqués en annexe.

Cette AP sera intégrée au budget primitif 2024.

\* \*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-287600019-20240321-DCA-2024-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024 Affichage : 28/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration, Signé électroniquement, le 28/03/2024 Andre GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER**